

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2018

---

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Tombé

## AMENDEMENT

N° I-CF1018

présenté par  
M. Ahamada

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Le 4 de l'article 224 du code des douanes est ainsi modifié :

1° Le nombre : « 10 » est remplacé par le nombre : « 11 » ;

2° Le nombre : « 20 » est remplacé par le nombre : « 21 » ;

3° Le nombre : « 25 » est remplacé par le nombre : « 26 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Il propose de « geler » le dispositif de l'abattement pour vétusté en reculant d'un an le passage à un taux d'abattement supérieur.

Il s'agit simplement de gagner du temps en limitant l'érosion du DAFN en 2019.

Ce dispositif est neutre sur le plan budgétaire : il se contente d'éviter une perte de recettes.